

Responsable des Services techniques



Synthèse de l'offre

Employeur :	CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE
Grade :	Agent de maîtrise
Référence :	O03319011000
Date de dépôt de l'offre :	08/01/2019
Type d'emploi :	Emploi permanent
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	01/03/2019
Date limite de candidature :	08/02/2019
Service d'affectation :	Technique

Lieu de travail

Département du lieu de travail :	Gironde
Lieu de travail :	81 rue armand caduc 33190 La réole

Détails de l'offre

Emploi fonctionnel :	Non
Grade(s) :	Agent de maîtrise Technicien Technicien principal de 1ère classe Technicien principal de 2ème classe
Famille de métier :	Autre
Métier(s) :	Autre

Descriptif de l'emploi :

La communauté de communes du Réolais en Sud Gironde (24 000 habitants, 41 communes territoire situé au Sud Est de Bordeaux, en croissance soutenue et à forts enjeux de développement (272 km de voirie d'intérêt communautaire, 3 Zones d'activités communautaires, 4 Multiaccueils, 4 ALSH, 1 école de musique, 1 siège, 1 pôle attractivité et promotion du territoire, 1 pôle technique ; 2 médiathèques et 1 salle omnisport) RECRUTE Son responsable du service technique, fonctionnaire ou

contractuel, dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux (le poste se divise en 2 missions principales dont la voirie représente les 3/4 du temps et les missions véhicules / matériel 1/4). Poste à pouvoir rapidement.

Profil demandé :

De formation technique (Bac +2), vous justifiez d'expérience dans la voirie, les TP

Connaissance des collectivités territoriales et des marchés publics

Qualité relationnelle, sens du travail en équipe, aptitude à l'encadrement (3 agents),

Aptitude à communiquer avec les services transversaux : DGS, DGA, chefs de service, comptabilité, maitres d'œuvre, entreprises, partenaires institutionnels, etc.

Grande Polyvalence, dynamique, rigoureux

Aptitude à l'autonomie, esprit d'initiative

Bonne connaissance des outils informatiques (Word, Excel, Powerpoint, Messagerie, etc.)

Rythme de travail souple, réunion en journée, occasionnellement en soirée

Mission :

Missions :

Voirie

> Diagnostic permanent de la voirie communautaire et mise à jour d'un tableau de bord

> Conception, élaboration, suivi, évaluation des programmes de travaux de grosse réparation de la voirie d'intérêt communautaire (environ 272 km + 3 Zones d'activités communautaires) selon les orientations définies par les élus

> Surveillance des différents types d'ouvrage d'art et définir une politique de maintenance

> Assistance des élus et du DGA dans l'harmonisation de la définition de l'intérêt communautaire

> Préparation et suivi du budget du service en collaboration avec le DGA

> Rédaction des autorisations de voirie, suivi DT / DICT et dialogue avec l'ensemble des intervenants des réseaux

> Encadrement d'une équipe de trois agents techniques en charge de l'entretien (fauchage, faucardage, bouchage de nids de poule, nettoyage de la bande de roulement, des ouvrages d'art, entretien de premier niveau des bâtiments, etc.)

> Animation et participation aux réunions et commissions techniques (voirie)

Parc de véhicules et du matériel

> Suivi du parc actuel de véhicules (2 tracteurs, 2 véhicules légers, 1 fourgon, 1 bus, 2 mini bus) et planification des opérations de maintenance et contrôle des véhicules

> Gestion, planification et contrôle des prêts de matériel (tentes de réception et chaises) à destination des communes et des associations,

> Assurer l'organisation des interventions des agents techniques en coordination étroite avec le responsable du suivi des bâtiments

Contact et informations complémentaires : Merci d'adresse CV et lettre de motivation à Monsieur le Président, 81 rue Armand Caduc, 33190 La Réole. Les renseignements complémentaires pourront être recueillis auprès de : Romain BAYLE, DGA responsable du pôle attractivité et promotion du territoire au 05 56 71 36 44, dga.dev@reolaisensudgironde.fr

Courriel : drh@reolaisensudgironde.fr

Téléphone : 05 56 71 71 55

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.